

Question 1

L'Inspection Générale d'État a révélé des détournements de grosses sommes. Certains, avec chiffres et données à l'appui, affirment que la corruption s'est accentuée durant votre mandat en comparaison avec les dix précédentes années. Êtes-vous satisfait de vos efforts pour lutter contre la corruption ? Pensez-vous qu'elle a réellement reculé ou s'est accrue par rapport à son niveau d'avant ? Quels sont les indicateurs, ou les chiffres, en votre possession ? Pourquoi n'avez-vous pas publié les rapports de la Cour des comptes, comme stipule la loi ? (L'Agence Indépendante d'Information Al Akhbar)

Réponse

Avant d'entrer dans les détails concernant cette question, je me permets d'exprimer ma surprise face au raisonnement de certains sur l'ampleur des efforts de la Cour des comptes, de l'Inspection Générale d'État et des autres organes de contrôle ; qui au lieu d'en attribuer le mérite au Gouvernement, les présentent comme preuve à charge contre ce dernier. Si le Gouvernement n'était pas déterminé à lutter contre la corruption, il n'aurait pas instruit l'Inspection Générale pour la dévoiler et n'aurait pas non plus coopéré avec la Cour des comptes pour faciliter sa mission.

La corruption et le détournement des fonds publics ou leur utilisation en dehors des objectifs visés, sont un phénomène mondial.

Même les pays dotés de système juridique et de pratique administrative tout en ayant une longue expérience dans ce domaine, n'ont pas été épargnés.

Je ne pense évidemment pas, que vous vous attendiez de moi, le déni de ce phénomène chez nous. Et ce pour deux raisons : d'abord, cela est impossible dans n'importe quel pays au Monde comme je l'ai dit tantôt. Ensuite, je ne fais pas partie de ceux qui s'intéressent aux discours démagogiques dissimulant la réalité. Ce que je réfute, par contre, c'est la recrudescence et la propagation de la corruption durant ces quatre dernières années.

Contrairement à ce qu'insinue votre question dans sa formulation, l'ampleur des chiffres dont vous parlez ne constitue pas un facteur d'aggravation du phénomène. C'est au contraire un indice convaincant de l'efficacité et du sérieux du travail des dispositifs de contrôle qui luttent contre cette maladie incurable, qui, malheureusement se répand dans le pays depuis plusieurs décennies.

Comme pour toute maladie, plus le système de détection est performant, plus l'ampleur réelle de la propagation de la maladie devient évidente.

J'ai pris l'initiative, dès ma prise de fonctions, d'adopter une nouvelle approche de la lutte contre la corruption, fondée sur l'institutionnalisation, la rigueur et la constance.

Cette approche veille à ce que la lutte contre la corruption ne soit elle-même une autre corruption pour régler des comptes à certains, protéger d'autres et dissimuler des faits de corruption préjudiciables dans d'autres situations particulières.

Même s'il reste beaucoup à faire dans ce domaine, je crois que nous avons réalisé des progrès concrets sur la voie de l'enracinement des fondements d'une bonne gouvernance nécessaire à la préservation des biens publics et leur exploitation au profit du citoyen et au service du développement économique et social du pays.

Je crois que vous pourriez, ainsi que tout journaliste averti, relever d'importantes améliorations dans la dynamique de lutte contre la corruption. Parmi elles le rehaussement de l'Inspection Générale d'État, le renforcement de son personnel et de son éthique à travers la prestation de serment. S'y ajoute la publication, pour la première fois dans l'histoire du pays, des rapports de la Cour des comptes dont vous avez parlé.

Dans ce cadre, j'ai donné des orientations pour examiner la possibilité de la publication annuelle du rapport de la Cour des comptes au lieu de le faire tous les trois ans. Ceci afin de permettre la prise de mesures appropriées contre les personnes accusées d'abus pendant qu'ils occupent encore leurs fonctions et, pour arrêter sans délai, toutes irrégularités et dépassements.

Je saisi cette occasion pour présenter au public un aperçu actualisé du travail de l'un des appareils de contrôle et de détection de la corruption, à savoir celui que vous avez nommé dans votre question.

Le total des dépenses soumises au contrôle depuis le rattachement de l'Inspection Générale d'Etat à la Présidence de la République s'élève à 24.181.338.865 MRU, dont des fautes de gestion (10,6%) ont été constatées sur l'exécution de 2.569.094.307 MRU. Les fautes de gestion ayant causé des préjudices financiers sur le compte de l'Etat représentent (35%) de gestion détectée, soit un montant de 907.210.877 MRU. Cette somme a été restituée par différents procédés en fonction du circuit de la dépense. Ces modalités incluent le recouvrement par versement au trésor public si les sommes en cause ont déjà été versées, et le non-paiement dans le cas contraire. A cela s'ajoute, l'obligation faite aux entrepreneurs de réparer les défauts constatés dans les installations que l'État leur a confiées par contrat. Il convient de noter que plusieurs personnes impliquées dans les rapports de l'inspection ont été déférées devant la justice.

Il est vrai que j'ai effectivement recommandé que cela se fasse sans diffamation et sans instrumentalisation médiatique. En plus de cela, je peux assurer que je n'ai jamais reçu de rapport final sur une institution avec des recommandations spécifiques, sans avoir pris immédiatement la décision appropriée, qu'il s'agisse de sanctions administratives, juridiques ou en légiférant.

Enfin, je réitère notre détermination à poursuivre et à approfondir les efforts de lutte contre la corruption, avec fermeté et de manière institutionnelle, en plus de l'exécution littérale des recommandations des rapports des organes de contrôle. La corruption, de par sa nature, sape les fondements du développement par le gaspillage des ressources de l'État, par le blocage des projets à atteindre leurs objectifs, la perturbation de la répartition équitable des richesses, la violation des règles de l'État de droit. Tout ceci affaiblit la confiance placée que les individus en ont et affectent profondément le tissu social.

Heureusement, la nouvelle stratégie nationale de lutte contre la corruption ouvre un large champ à tous les acteurs et forces actives pour contribuer à faire face à cette maladie incurable. Nous attendons particulièrement de la presse qu'elle joue le rôle qui lui est assigné dans ce domaine, avec professionnalisme, impartialité et responsabilité.

Question 2

Vous avez prôné, depuis votre arrivée au pouvoir, ce qu'on appelle « l'apaisement politique », mais certains estiment que cet apaisement a tué l'action de l'opposition et, s'est fait au détriment des libertés et immunités. Les libertés publiques à travers le recours excessif à la force par les services de sécurité pour disperser des dizaines de manifestations, l'arrestation et la condamnation de manifestants et de blogueurs ; et les immunités, comme l'immunité de l'ancien président, et celle du député Mohamed Bouya Cheikh Mohamed Vadel ? ((L'Agence Indépendante d'Information Alakhbar)

Réponse

Concernant la première partie de votre question, en effet, pour moi, l'approche de l'apaisement politique entre les partenaires dans le pays est une conviction intime, un choix irréversible et une responsabilité nationale.

L'instabilité vécue par de nombreuses régions du Monde est principalement causée par la rupture des liens de communication entre les différents partenaires dans le même pays, la domination de la logique de marginalisation et la création de conditions propices à la trahison, à la stigmatisation et à l'exclusion.

J'ai œuvré dès le début en faveur de l'apaisement politique et social et, j'ai essayé de le concrétiser dans le contact direct et en établissant des liens entre la plupart des acteurs, partis, courants et personnalités morales. J'ai pris l'initiative depuis le premier jour de contacter tout le monde, n'excluant personne et j'ai demandé à ma majorité politique et au Gouvernement d'adopter un nouveau discours dans lequel il n'y a pas de place pour les injures et les abus. Ma conviction est que grâce à des rencontres, des discussions apaisées et des concertations calmes, et avec un peu de compromis et de souplesse, nous pouvons nous mettre d'accord et unifier nos visions sur de nombreuses questions. Si cela s'avère difficile malgré tout, nous pouvons nous entendre et nous nous montrés compréhensifs les uns envers les autres sur des sujets sources de divergence. Bref, il est devenu clair que nous pouvons rivaliser au service du pays et non pas nous tirailler pour lui nuire. Peut-on considérer qu'une action comme celle-ci peut-elle être qualifiée de « tuer l'action de l'opposition » ?

Par conséquent, je confirme que c'est un acquis politique que notre scène nationale soit marquée au cours des quatre dernières années par l'apaisement, la différence dans le respect et la disparité dans les positions, sans tension ni trahison. Pour autant qu'il s'agisse d'un engagement que j'ai pris sur moi-même et, pour lequel j'ai déployé de gros efforts pour le matérialiser. Bien entendu, cet apaisement n'aurait pas été possible sans la volonté et la réponse de tous les partenaires et leur contribution efficace à la restauration de ce qui a été gâché par l'atmosphère tendue et surchauffée qui a prévalu dans notre arène politique et sociale au cours des étapes précédentes. Qu'ils reçoivent mes sincères remerciements et ma gratitude. Et je vous assure que je continuerai dans la même voie et consentirai tous les efforts nécessaires pour préserver cette approche d'ouverture et de concertation permanente avec tous les acteurs.

Quant à la deuxième partie de votre question, qui concerne les restrictions des libertés et le non-respect des immunités constitutionnelles et juridiques, le facteur décisif sera nécessairement la vérité sur ce qui s'est réellement passé et le degré de respect des droits par rapport à chaque cas.

Le droit de manifester, le droit de protester et le droit d'expression sont garantis par la constitution. Mais ils sont en même temps réglementés, restreints et contrôlés par les lois.

Nous ne pouvons nier que l'objectif ultime pour nous est que notre État soit un État de droit et un État d'institutions. Seules perdurent les libertés garanties, protégées par les lois et par les institutions. C'est ma conviction et j'ai œuvré pour l'incarner dans la réalité.

Votre question aurait été plus pertinente si vous aviez donné des exemples précis dans lesquels l'un de ces droits a été violé sans respect des mesures et procédures légales. Plusieurs manifestations, marches et protestations diverses ont été organisées sans crainte ni harcèlement, du fait qu'elles ont simplement respecté les mesures et procédures légales en vigueur. En revanche, si l'organisation d'autres activités est interdite, c'est soit parce que les conditions légales ne sont pas réunies, soit parce qu'elles constituent une menace directe pour la sécurité et la quiétude publique. Il n'est évidemment possible en aucun cas, d'accepter des actions qui porteraient atteinte à la stabilité, à la sécurité, à la quiétude ou au caractère sacré de la propriété publique et privée. Au cas où l'application de la loi est accompagnée de certaines violations, celles-ci sont condamnées et rejetées.

Quant à la question du non-respect des immunités constitutionnelles et juridiques, je ne pourrais me prononcer là-dessus. J'ai tenu, en tant que Chef du pouvoir Exécutif et, par respect au principe de séparation des pouvoirs, à éviter toute ingérence par le passé. Je ne ferai aucun commentaire maintenant et ne jugerai pas les décisions d'autorités indépendantes qui travaillent selon leur vision et leur compréhension, pour exercer leurs compétences légales.

Question 3

Les partis politiques du pays, à quelques exceptions près, y compris Insaf au pouvoir, ont unanimement reconnu que les récentes élections législatives, régionales et municipales étaient frauduleuses et qu'elles ont ramené l'expérience démocratique en arrière de plusieurs décennies. Ne voyez-vous pas que ces élections n'ont pas impacté la démocratie du pays, l'accumulation de son expérience et la crédibilité de ses institutions ? (L'Agence Indépendante d'Information Alakhbar)

Réponse

Ces élections ont été organisées après un dialogue politique inclusif et sur la base d'un accord politique entre tous les partis nationaux, opposition et majorité. Elles ont été organisées et administrées de manière participative, comme convenu par toutes les parties. Ce dont le Gouvernement a été chargé et qu'il s'est engagé à faire, c'est d'assurer les conditions appropriées et de fournir les moyens logistiques nécessaires pour organiser l'opération dans les délais impartis. Je n'ai entendu de votre part ni d'autres personnes, aucun commentaire concernant cet aspect.

C'est la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) qui a supervisé l'ensemble du processus. Cette commission, comme vous le savez, a été constituée sur la base d'une proposition présentée par tous les partis, dans laquelle l'opposition et la majorité étaient représentées à parts égales. Bien que la loi me donne le choix parmi les 22 propositions qui

m'ont été présentées, j'ai approuvé les choix des partis tels qu'ils ont été présentés et je n'ai pas exercé mon droit de changer le classement.

C'est naturel que certaines parties ne soient pas satisfaites des résultats obtenus et puissent parfois constater des violations et des dépassements, mais celles-ci restent toujours sujettes à rectification par les institutions concernées et habilitées. De manière générale, ce qui a été évoqué ne remet pas en cause, selon la Commission Electorale Nationale Indépendante et les autorités judiciaires compétentes, la crédibilité de ces élections.

J'insiste sur le fait que cela ne signifie pas l'absence d'insuffisances mais celles-ci restent bien en deçà, selon les informations dont je dispose, de ce que vous avez décrit dans votre question. Au contraire, je crois qu'il faut décrire les choses telles qu'elles se sont produites et tirer des leçons utiles des lacunes enregistrées. Tout cela doit inciter à améliorer notre système électoral et à renforcer l'expérience accumulée par nos institutions démocratiques. De notre côté, nous resterons prêts pour tout ce qui pourrait contribuer à consolider et développer nos mécanismes électoraux de manière consensuelle.

Question 4

Le regard commence à se tourner vers l'élection présidentielle de l'année prochaine.

Qu'avez-vous préparé pour ces échéances, après l'éclatement de votre majorité ou son affectation par le dossier de la décennie ? Vous attendez-vous au renouvellement de la confiance du peuple en vous ? (L'Agence Indépendante d'Information Al-akhbar)

Réponse

Vous avez évoqué dans une précédente question, que nous avons tué l'opposition par l'apaisement, or on sous-entend par cette question-ci l'incapacité de préserver la majorité !!!

Ce discours, que je m'excuse de qualifier de contradictoire, fait l'objet entre autres, d'une promotion propagandiste sur la scène. J'aurais refusé qu'un journalisme sérieux le répète continuellement. La vérité est que l'opposition est vivante et présente ; Elle exerce son rôle dans la critique et l'orientation : La majorité quant à elle est forte, harmonieuse et plus cohérente que jamais.

Il est reconnu, d'autre part, que les élections sont le seul indicateur de confiance et de satisfaction du peuple à l'égard de son pouvoir et de son gouvernement, ou du contraire. Je crois que les résultats des récentes élections municipales, régionales et parlementaires ont clairement répondu à ces questions fréquemment posées avant et pendant la campagne électorale.

Notre peuple est intelligent et éveillé. Il analyse, compare et tire ses informations de la réalité du terrain. C'est lui seul qui décide - par le biais d'élections - à qui faire confiance. En dehors de cela, il existe une propagande qui n'a aucun fondement.

En revenant aux résultats des élections, nous constatons que la majorité dont vous parlez, a renforcé sa représentation aux niveaux communal, régional et parlementaire. En adoptant le critère politique purement électoral. Quant à la confiance du peuple mauritanien, qui m'a été accordée lors des dernières élections présidentielles, j'ai œuvré à la renforcer à travers des efforts continus visant à :

- Mettre en œuvre un modèle de développement à caractère social, à travers lequel j'ai décidé de favoriser les franges les plus pauvres et les plus vulnérables ;
- Renforcer la cohésion sociale par une stratégie de solidarité et de lutte contre l'exclusion et par le lancement de l'École Républicaine, dans laquelle tous nos enfants étudient le même programme, sous le même toit, devant le même enseignant et dans le même uniforme ;
- Renforcer le climat d'apaisement, de concertation et de respect que nous avons ancré avec tous les acteurs politiques et sociaux ;
- Œuvrer à lever les griefs et à rendre justice à toutes les victimes lésées par une injustice avérée ;
- Œuvrer à tout ce qui permettrait de renforcer et de consolider les institutions et d'accorder et respecter les prérogatives de toutes les hiérarchies de l'administration ;
- Introduire la digitalisation dans la pratique administrative quotidienne afin de simplifier les démarches, améliorer le service et en assurer la transparence ;
- Accorder la plus grande importance à la préservation de la sécurité et de la quiétude du citoyen et à la défense de l'intégrité territoriale du pays ;
- Renforcer la présence de notre pays dans les forums internationaux et consolider notre rôle central dans la région.

Question 5

Un grand nombre de Mauritaniens souffrent de la précarité ou du manque de services de base. Ils sont également confrontés à des conditions de vie qualifiées de difficiles. Certains estiment que la principale raison de la hausse croissante des prix dans le pays est due à l'absence d'autorité en matière de contrôle. Ils justifient cela, par la hausse des prix mondiaux qui affectent notre marché local sans pour autant profiter de la baisse de ces prix. Ils parlent également de l'empiétement et de la mainmise des hommes d'affaires sur les marchés publics. Comment voyez-vous le vécu réel des citoyens ? Quelles mesures entreprendre pour l'améliorer ? (L'Agence Indépendante d'Information Alakhbar)

Réponse

Cette question est vraiment importante, même si sa formulation a été influencée par une propagande qui manque relativement de fondement. Il ne vous échappe pas que, malheureusement, nous sommes un pays qui importe la plupart de ses produits alimentaires et de ses besoins de consommation, et que notre niveau des prix dépend de leur seuil mondial. Nous nous souvenons également tous de la pandémie de la Covid-19 qui a frappé le Monde au début de ce mandat et, qui a entraîné l'économie mondiale dans une récession et une dépression majeure ainsi qu'à la hausse des prix et à la rupture des chaînes d'approvisionnement.

A cela, s'ajoute le déclenchement de la guerre entre la Russie et l'Ukraine qui a aggravé et compliqué davantage la situation. Cela a directement causé une pénurie de denrées alimentaires de base et d'intrants industriels et une augmentation significative de leurs prix ainsi que du prix des hydrocarbures. Le mouvement manufacturier a également été touché tout comme le mouvement du transport maritime, particulièrement affecté. D'où des coûts de livraison plus

élevés de ces matériaux dans notre pays. Une augmentation des coûts signifie naturellement une hausse des prix.

Ces crises ont frappé au cœur et ont traversé les plans économiques et de développement dans tous les pays. Les grands pays au potentiel énorme (non comparable avec notre pays) ont aujourd'hui, de grandes difficultés à faire face aux effets de ces crises : les taux de croissance diminuent, le niveau du déficit et de la dette augmente et les prix montent chaque jour. Alors, qu'en est-il de notre pays, dont nous connaissons tous les capacités à faire face à des crises de cette ampleur ?

Cependant, nous ne sommes pas restés les bras croisés. Malgré les effets négatifs de toutes ces crises successives, le Gouvernement a su mobiliser des ressources très importantes et, intervenir à temps, par un ensemble de mesures. Sans cela, la situation aurait atteint des niveaux plus dangereux et plus difficiles.

Vous vous souvenez tous, que j'avais donné, au début de la crise de la Covid-19, des instructions au Gouvernement de mettre en œuvre un vaste plan pour faire face à la pandémie et à ses effets sur les citoyens en général et sur les groupes les plus nécessiteux en particulier. Parmi les mesures les plus importantes prises au cours de cette période :

- Financement d'un vaste programme d'acquisition d'équipements de santé et de médicaments nécessaires à la prise en charge des patients ;
- Création du Fonds spécial de solidarité sociale et de lutte contre la Covid-19 ;
- Lancement d'un vaste programme de transferts monétaires qui a couvert 396 000 familles ;
- Prise en charge de la facture d'eau des familles pauvres de Nouakchott (pendant deux mois) et des zones rurales (toute l'année). 2055 regroupements ruraux et 192 000 familles en milieu urbain ont bénéficié de cette prise en charge ;
- Exonérations fiscales pour certaines activités économiques (secteur informel) et pour les denrées alimentaires de base ;
- Soutien de certaines autres catégories vulnérables à travers : l'augmentation à 100 % des indemnités de retraite, la prise en charge des patients atteints de cancer et d'insuffisance rénale et le versement de subventions mensuelles à leur profit ;
- Fourniture d'une assurance maladie à 620 000 personnes ;
- Maintien de l'approvisionnement du pays en produits de base et en médicaments tout au long de la pandémie.

Le Gouvernement a également pris très tôt de nombreuses et onéreuses mesures pour faire face aux effets de la crise de la hausse des prix, notamment après le déclenchement de la guerre russo-ukrainienne. L'une des plus importantes de ces mesures est la mise en place d'une Centrale d'Achat et d'approvisionnement du marché en denrées alimentaires en cas de besoin. Cette centrale s'est procuré de grandes quantités de denrées alimentaires, de fourrage et d'engrais dans le but de stabiliser les prix sur les marchés nationaux.

Pour voir une idée de l'ampleur des efforts entrepris pour atténuer les effets de ces crises, notamment sur les familles les plus modestes, il suffit de constater que le coût des dépenses à caractère social sur la période 2020-2023 s'est élevé à 623 milliards MRO.

A cela, s'ajoute les dépenses régulières du budget, comme les salaires, la gestion et l'investissement, qui ont connu à leur tour des augmentations significatives, notamment le

chapitre des salaires visant à augmenter le pouvoir d'achat. La masse salariale des fonctionnaires est passée de 156 milliards d'ouguiyas en 2019 à 242 milliards en 2023.

Parallèlement à ces mesures, nous avons élaboré un plan stratégique visant à renforcer la sécurité alimentaire et à atteindre l'autosuffisance pour certaines cultures agricoles prioritaires. Ce plan a permis jusqu'à présent, de porter l'indice national d'autosuffisance en riz à 89 % et la production nationale de céréales à près de 542 000 tonnes. Nous faisons des progrès prometteurs dans le domaine de la culture maraîchère. Des travaux sont en cours pour construire des dizaines de barrages et de canaux d'irrigation et pour aménager des milliers d'hectares.

Question 6

Dans votre programme électoral, vous avez accordé une grande place à la composante sociale, même après votre arrivée au pouvoir, votre attention a été clairement visible, sur cette composante et, a augmenté avec la pandémie de la Covid-19 et les répercussions de la guerre en Ukraine. Etes-vous satisfait du bilan ? (Saharamédias)

Réponse

Effectivement. Comme je l'ai mentionné plutôt, nous accordons une grande attention et un intérêt particulier aux groupes vulnérables et à faible revenu. En fait, je ne suis pas convaincu par une stratégie de développement qui ne prend pas en compte la nécessité d'aider les groupes économiquement vulnérables à faire face aux pressions de la vie quotidienne. Je trouve qu'il faut augmenter cette assistance à chaque fois que les conditions financières de l'État s'améliorent. Il faudra du temps pour récolter les fruits des réformes structurelles visant un développement qui profite à tous les citoyens. En prévision de cela, les groupes économiquement vulnérables doivent être placés dans des conditions qui les aident à attendre le succès des réformes entreprises pour améliorer leur vie. Forts de cette conviction, nous avons travaillé autant que possible au cours des quatre dernières années pour insérer économiquement et socialement ces groupes, améliorer leurs conditions de vie et renforcer leur accès aux services de base.

À cet effet, nous avons créé la Délégation Générale à la Solidarité et à la Lutte contre l'Exclusion "Taazur" et la Caisse nationale de Solidarité en Santé (CNASS). Nous avons lancé plusieurs autres programmes au profit des groupes les plus nécessiteux.

Dans ce contexte, quelques chiffres illustrant l'attention accordée par le Gouvernement aux groupes aux revenus les plus faibles peuvent être soulignés : 210 000 élèves ont bénéficié de cantines scolaires, prise en charge des frais des insuffisants rénaux et des handicapés (840 patients) soutien de 845 familles en charge d'enfants polyhandicapés par des transferts monétaires mensuels réguliers de 20 000 MRO. Des cartes d'handicapés ont également été distribuées à 5 384 personnes handicapées bénéficiant de soins spéciaux et continus, fourniture d'une assistance sociale à 3 357 personnes atteintes de maladies chroniques par le biais de transferts monétaires cash réguliers. Les projets de logements sociaux progressent dans toutes les capitales des wilayas, à l'exception de Nouakchott et de Zouerate. Ceci à travers la construction de 2 300 logements sociaux environ et la distribution de terrains aménagés et

équipés de tous les services. Le dernier en date est le projet "Hayatt Jedida" (Nouvelle Vie), dans le secteur 22 à Tarhil, dans la Moughataa de Riyadh.

Il faut citer l'augmentation à plus de 1,5 million de citoyens bénéficiant de programmes de solidarité, notamment de transferts monétaires cash, d'aide alimentaire et d'assurance maladie. Des centaines de milliers de citoyens bénéficieront des services de la Caisse Nationale de Solidarité en Santé dont les activités débiteront au cours des prochaines semaines.

Même si les résultats dans ce domaine sont importants et très positifs, je ne peux pas dire que je suis satisfait de ce que nous avons réalisé jusqu'à présent. Je ne serai satisfait que lorsque chaque citoyen mauritanien aura la capacité de subvenir à tous ses besoins de manière autonome grâce à ses revenus issus d'un travail décent. Mais je suis optimiste quant à l'avenir et, convaincu que nous serons en mesure d'atteindre tous nos objectifs et ambitions de développement.

Question 7

L'une des choses les plus importantes que vos opposants vous reprochent est peut-être ce que certains Mauritaniens appellent " le recyclage dans les fonctions". Existe-t-il un mécanisme spécifique de nomination et quels sont les critères selon lesquels vous choisissez les fonctionnaires ? (Saharamédias)

Réponse

La nomination est soumise à des normes techniques et professionnelles qui tiennent compte des besoins des établissements publics dans le domaine des ressources humaines. L'expérience est un avantage et non un inconvénient. Nous bénéficierons sans hésitation de l'expertise et de l'expérience de toute personne non empêchée par des obstacles juridiques.

Question 8

Plusieurs projets d'infrastructures que vous avez lancés lors de votre premier mandat ont connu de nombreux retards et arrêts. Votre insatisfaction à ce sujet a été évoquée à plusieurs reprises et, les Mauritaniens se demandent toujours : est-il vrai que le Président est mécontent ? Excellence Monsieur le Président, vous vous êtes réellement indigné ? (Saharamédias)

Réponse

Nous avons déployé de grands efforts dans le domaine des infrastructures au cours de la dernière période de ce mandat et beaucoup a été accompli dans ce domaine.

A titre d'exemple et sans être exhaustif, nous avons achevé, au titre des infrastructures administratives, des travaux relatifs aux sièges de l'Assemblée nationale, du Conseil constitutionnel, à deux complexes ministériels, à 12 conseils régionaux et d'importantes infrastructures dans le secteur judiciaire.

Au niveau du secteur éducatif, un vaste programme a été lancé visant la construction de 3 600 salles de classe, dont 2 300 salles de classe ont été achevées. Des travaux sont actuellement en cours pour construire des institutions d'enseignement supérieur, telles que l'École Nationale d'Administration, de Journalisme et de Magistrature, et le nouveau complexe universitaire

pouvant accueillir plus de 11 000 étudiants. Ceci augmentera la capacité de l'université pour atteindre 25 000 étudiants. Ces travaux prévoient en outre, l'École supérieure de Commerce, l'Institut Supérieur de Numérisation, l'École de Formation Professionnelle et Technique dans les domaines de l'énergie et du pétrole et du gaz, l'extension de l'Institut Supérieur d'Enseignement Technologique. L'École d'enseignement technique et de formation professionnelle pour la construction et les travaux publics de Riyad a également été construite et équipée.

Au niveau du secteur de la santé, la construction de l'hôpital de Sélibaby, d'une capacité de 150 lits, a été achevée, ainsi que celle de 20 centres de santé internes et de 28 points de santé. Les travaux avancent également dans la construction des hôpitaux d'Aleg, Aioun et, Tidjikja, au niveau de l'extension et l'équipement du Centre Hospitalier National (CHN) et l'extension et l'équipement de l'hôpital des spécialités.

Dans le domaine routier, 700 km de routes ont été achevés et réhabilités. Les travaux progressent sur 1 450 km supplémentaires. Des travaux sont également en cours sur 3 ponts construits pour la première fois dans la capitale Nouakchott (pont de Bamako, pont Hayye Saken et pont Carrefour Madrid). Les travaux avancent aussi au niveau du pont fluvial qui reliera la Mauritanie au Sénégal.

Des travaux sont d'autre part actuellement en cours sur plus de 140 grands projets d'investissement dont le coût de réalisation dépasse les 500 milliards MRO. Il est prévu que ces travaux soient achevés à 33% avant la fin du mois d'avril prochain.

Il est vrai que j'ai exprimé à plusieurs reprises ma désapprobation quant au rythme auquel avance l'exécution de certains projets en raison de plusieurs facteurs. J'ai engagé le Gouvernement à obliger les entreprises chargées de ces projets à prendre toutes les mesures nécessaires pour imposer le respect des délais contractuels. Je veille personnellement sur le suivi quotidien de la mise en œuvre du portefeuille des grands projets.

Question 9

Excellence Monsieur le Président. Après quatre années au pouvoir, des convictions ont-elles changé et d'autres sont-elles enracinées ? Quelle est la différence entre un candidat et un Président ? (Saharamédias)

Réponse

Je crois que ce sont les circonstances et le cadre général qui peuvent changer entre deux étapes et non la personne. Les exigences et contraintes de la réalité ne sont pas forcément les mêmes dans les deux étapes.

L'une des convictions que j'avais lors de ma candidature, et qui s'est consolidée avec la pratique, est que la démocratie, la concertation, la justice sociale, la sécurité et les institutions constituent des constantes nécessaires pour parvenir au développement souhaité et construire un État stable.

Question 10

Le feuilleton du procès de l'ancien Président et de certains inculpés avec lui dans le dossier de la décennie se poursuit au milieu de discussions ici et là sur d'éventuelles médiations pour

clure ce dossier. Etes-vous au courant de ces médiations ? Les accepterez-vous si elles ont lieu ? (Centre Essahraa)

Réponse

L'une des choses que je considère importante et fondamentale dans la construction de l'Etat des institutions est le respect du principe de séparation des pouvoirs.

Je voudrais ici rappeler ce que j'ai promis au peuple mauritanien en matière d'engagement en faveur de la séparation des pouvoirs, de la consolidation des valeurs démocratiques et du renforcement de l'Etat des institutions.

Ce dossier, comme vous le savez, a commencé avec une commission d'enquête parlementaire. Le Parlement est une autorité indépendante. Par la suite, le dossier a été transféré à l'Autorité judiciaire, qui est également une Autorité indépendante. Il n'est pas des prérogatives du Président de la République de s'immiscer dans le travail de l'une ou l'autre de ces deux Autorités. La constitution ne me permet pas de refuser, d'accepter ou de contrôler le déroulement ou la médiation dans ce dossier ; Le pouvoir judiciaire étant la seule Autorité compétente.

Question 11

Vous avez dit, il y a quelques jours, que vous laisserez la décision de votre candidature pour un second mandat entre les mains du Peuple. Par la suite, plusieurs initiatives ont eu lieu vous demandant de vous présenter. Avez-vous pris une décision finale ? (Centre Essahraa)

Réponse

Il est vrai que j'ai dit que le dossier était entre les mains du peuple mauritanien, et en particulier de ma majorité politique. La priorité maintenant est au travail. Toute chose en son temps.

Question 12

Plusieurs pays africains ont vécu récemment des coups d'État ou des tentatives de putschs. Quelle est votre position par rapport à cette situation ? Les institutions continentales et régionales ont-elles réussi à y faire face ? (Centre Essahraa)

Réponse

Tout cela doit être compris dans un contexte plus large lié aux circonstances et aux crises difficiles et sans précédent, vécues par tous les pays du Monde. Particulièrement dans notre région africaine. Cela reflète d'autre part, la capacité des pays et leur niveau de résilience à réagir de manière appropriée et à absorber les effets négatifs et multidimensionnels de ces circonstances et crises.

D'une manière générale, la position de la Mauritanie est constante. Exprimée à plusieurs reprises, elle consiste à rejeter les changements de pouvoir par des moyens anticonstitutionnels et, à considérer les méthodes démocratiques comme la seule voie d'alternance au pouvoir. Notre approche n'est pas d'interférer dans les affaires intérieures des pays indépendants. Nous

travaillons dans des cadres régionaux et internationaux afin d'établir la légitimité et de maintenir la paix dans la région.

Question 13

La question de la Palestine est à l'ordre du jour. Les pays occidentaux ont explicitement exprimé leur soutien et leur alignement avec Israël dans cette guerre ; Au moment où certains pays arabes ont fait des déclarations timides, d'autres ont gardé le silence. Comme on dit que la Mauritanie est le pays de l'éloquence, pourriez-vous exprimer éloquemment et clairement votre position sur cette question ? (Centre Essahraa)

Réponse

La position est extrêmement claire. La Mauritanie, dirigeants et peuple, soutient le droit du peuple palestinien frère à disposer d'un État indépendant avec Al Qods (Jérusalem-Est) comme capitale, conformément aux résolutions des Nations Unies, à la légitimité internationale et à l'Initiative arabe.

Nous sommes solidaires de ce peuple qui est soumis aux pires formes de génocide et de déplacement forcé au vu et au su du Monde entier. Je l'ai exprimé en son temps et à plusieurs reprises.

Nous agissons au niveau de tous les milieux diplomatiques pour arrêter immédiatement cette folle guerre, pour fournir une aide humanitaire urgente et pour soutenir tous les efforts visant à lancer une nouvelle et sérieuse dynamique de paix qui conduira le plus rapidement possible, à une solution permanente favorisant l'établissement d'un État palestinien indépendant dans lequel le peuple palestinien puisse jouir de la sécurité.

Traduit par le Bureau de Communication